

« Il faut, en un mot, que la défaite de la démagogie
 soit la victoire du peuple ! »

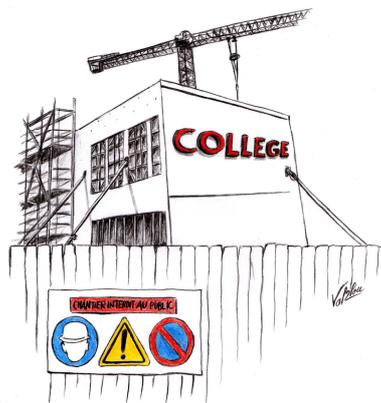


Victor Hugo

L'édito

Le gouvernement semble vouloir **renouer avec le dialogue social**. C'est du moins le langage des communicants qui prétendent jouer la carte de l'apaisement, en cette rentrée, après une année bien difficile pour nous toutes et tous. Pour autant, **le vote cet été de la loi de réforme de la fonction publique** ne passera pas inaperçu pour tous les fonctionnaires et les personnels de statuts précaires dans la fonction publique. Pourtant, toujours dans une démarche de « dialogue constructif », le ministère a publié le **décret sur la formation obligatoire des enseignants** pendant les congés scolaires, mesure rejetée très massivement par la profession et ses organisations syndicales pour une fois unanimes. Mais bon, ils vont dire qu'on est de mauvaise foi puisque le dialogue social est renoué. La **réforme des retraites** qui sort des cartons inquiète déjà fortement les collègues, elle est dans la droite ligne de la **mécanisme de régression sociale** mise en place par le président Macron ; le désormais **président des riches**. Les projections montrent que les enseignants et assimilés seraient particulièrement touchés par une baisse très nette des pensions. Soyons rassurés, car dans le cadre de la nouvelle politique de dialogue social une grande « petite » consultation se fera avec des questions, bien entendu non orientées. « **Limiter les salaires et les revenus des grands patrons c'est de la démagogie, n'est-ce pas ? Tandis que ne pas augmenter les salaires et restreindre les droits des travailleurs à une juste retraite, c'est une nécessité de justice sociale et budgétaire, mon bon monsieur** ».

Pour ce qui est de **la rentrée en collège et en lycée**, tout va très bien, tout va très très bien, même. Bon il y a bien deux trois petits trucs, mais là encore on va dire que j'exagère. **Les effectifs en collège** n'ont pas explosé, c'est juste de la gestion de flux et de moyens, quant à la pédagogie et à la paix scolaire, c'est de la démagogie, on vous dit !



En lycées les horaires légaux en première de certaines disciplines de tronc commun ou de spécialité ou d'option et de DNL en sections européennes ne sont pas respectées, parce que l'organisation des emplois du temps est trop difficile ou surtout pour permettre ici ou là des dédoublements en mathématiques et ou en disciplines scientifiques, dédoublements certes utiles et nécessaires vu le contenu des programmes Mais là encore, je

dois être un menteur ou plus subtil, un manipulateur, en tous cas, ce n'est sans doute pas vrai que dans un lycée rémois, un groupe de spécialité soit à 40 alors que les spécialités de maths sont toutes dédoublées. Alors, quand **le SNES-FSU dit qu'il faut plus de moyens** pour assurer les dédoublements utiles à la pédagogie, bah, au mieux, c'est encore de la démagogie.

Et si on vous dit que jusqu'à aujourd'hui **dans beaucoup de lycées, on bricole** parce que les ordinateurs et les manuels numériques, les trucs magiques, sont à peine, ou ne sont pas encore distribués, c'est que décidément

on est obtus et qu'on ne veut vraiment pas faire l'effort de modernisation. Pfff, ringards ! D'ailleurs, on est plusieurs à n'avoir pas signé la « charte » de l'ENT qui oublie (volontairement ?) l'exception pédagogique des droits d'auteurs.

Démagogie, on vous dit, à moins que...

Christophe Girardin et Alice Petit,
 Reims le 11 septembre 2019

Sommaire

- p.1 : Édito
- p.2 : Formation vacances
- p.2 : Compétences
- p.3 : Sur l'air de la marquise; AESH
- p.4-5 : Collège : une simple variable
- p.4-5 : Lycée, une rentrée morose.
- p.6 : « 300 € pour tout le monde »
- p.6-7 : Une pensée à la ramasse
- p.7 : Métier : charge de travail
- p.8 : Plus de section d'établissement
- P.8 : DRH de proximité.

Un ministre à l'écoute et dans le dialogue !

L'exemple du Décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019 sur la formation pendant les vacances !

Le décret crée une allocation de formation qui peut être versée aux professeurs bénéficiant d'actions de formation pendant les périodes de vacance des classes. Il limite la durée de telles actions de formations, réalisées à l'initiative de l'administration, à 5 jours par année scolaire. Il organise l'information préalable des personnels sur les actions de formations à qui doivent donc être communiqués à l'issue du premier CTA de l'année les périodes de vacances pendant lesquelles peuvent se dérouler de telles formations.

Rappelons que ce décret a été présenté lors du comité technique ministériel du 12 juin 2019.

Si le ministère pensait que rémunérer les personnels pour se former fe-

rait passer la pilule d'une contrainte à se former pendant les congés scolaires, il a dû se résoudre à l'évidence : la profession n'est pas dupe. **L'ensemble des élus des organisations syndicales au comité technique ministériel a voté contre ce projet.** Tous ont demandé que la formation sur les congés scolaires soit rémunérée, mais ne puisse se faire que sur la base du volontariat des personnels. Demande non prise en compte par le ministère.

Un second comité technique a été convoqué le jeudi 20 juin 2019. En effet, si un texte recueille un avis défavorable unanime, l'administration est invitée à rouvrir des discussions sur le texte rejeté avant de convoquer un nouveau comité technique. Dans le cas présent, nulle discussion nou-

velle n'a eu lieu. Le texte a été représenté dans la même rédaction ! **Et notre ministre « pour le dialogue » a publié le décret.**

Rappelez-vous, il y a plusieurs années, ces sujets de JT où on voyait des employés de commerce divers enchantés de pouvoir être volontaires pour travailler le dimanche avec des journées payées à 200 % ou plus d'une journée normale. **Petit à petit la rémunération a baissé. Petit à petit le volontariat a laissé la place aux pressions.**

La bataille pour éviter de se voir imposer des formations pendant les vacances se poursuivra. **Les professeurs sauront pouvoir compter sur le SNES-FSU.**

Yannick Lefebvre

Le mammouth qui s'était déguisé en colibri

Le mammouth, ayant tant réformé depuis maintenant bien des années, Se trouva fort dépourvu lorsque la fin de l'été signa la chute de sa popularité

Il avait pourtant pris soin de prendre des gants

Brossant les parents et son électorat dans le sens de son crâne

Prôné la fin du téléphone portable déjà interdit au collège et la méthode syllabique en CP

Réduit le nombre d'élèves par classe dans les CP et CE1 défavorisés

Augmenté le nombre d'élèves par classe dans les CP et CE1 moins défavorisés

Exigé le retour de l'uniforme à l'école et la fin du laxisme vestimentaire

Remis au goût du jour des évaluations systématiques (mais sans prendre garde à leur résultat)

Dénoncé les mauvais résultats de la France aux tests PISA

Actualisé la fin des filières et des séries au lycée, et fait disparaître le caractère national du baccalauréat

Tout cela allant de pair avec la réduction des horaires disciplinaires dans l'enseignement professionnel, favorisant ainsi la création d'un peuple de bons petits ouvriers formatés... mais je m'emballe

Réformé pour la énième fois la formation des enseignants mais tout en continuant à les rémunérer un gros SMIC à Bac plus cinq

Et pour finir, même si la liste n'est pas exhaustive, réduit le nombre d'enseignants malgré l'augmentation considérable, démographique et prévue du nombre d'élèves

Notre mammouth préféré, étonné par l'impopolarité de ses réformes réelles et effets d'annonces

Pris au dépourvu par la grève du baccalauréat et la grève de rentrée

Chahuté pour son effet d'annonce d'augmentation moyenne de 300 euros brut par an des enseignants, décidée par la précédente présidence

Eut alors une idée de génie : pourquoi ne pas se déguiser en colibri ?

Pourquoi ne pas faire croire que le manque de moyens de l'action publique est de la faute des fonctionnaires eux-mêmes ?

À l'école de la confiance et de la bienveillance, il suffit d'en appeler à la responsabilité individuelle de chacun pour que les choses changent enfin

Tel un petit peuple de colibris qui font chacun leur part sans se précipiter du résultat final

Chacun d'entre eux va continuer à vouloir aider vos enfants sans moyens supplémentaires

Sans augmentation de salaire, pour quoi faire ?

Sans garantie de résultat ni d'efficacité lorsqu'au lycée on leur demande d'orienter dans la jungle de spécialités sans cohérence

Sans formation adaptée puisqu'à partir de la licence ils vont pouvoir enseigner à bas prix, sans avoir assez de temps pour étudier, sans peut-être jamais atteindre le statut tant envié de fonctionnaire !

En même temps ce n'est pas très grave, les contractuels coûtent moins cher et pas besoin d'avoir bac plus cinq pour enseigner à des enfants collés à leurs écrans et qui, de toutes façons trouveront tout sur Google...

Mais je m'emballe et je risque d'avoir des problèmes car dans l'article 1 de l'école de la confiance, la bien nommée, il est bien indiqué une obligation de loyauté envers l'institution...

Eh oui, comme à l'armée !

Mais je me sers de mes différentes fonctions pour pouvoir m'exprimer en espérant bien, qu'un jour, on puisse m'écouter.

Cui cui fait le colibri.

Elodie Géas

Sur l'air de la marquise...

« Mais à part ça, Madame la Marquise, tout va très bien... » (titre d'une chanson interprétée par Ray VENTURA et ses collégiens en 1936)

En singeant cette chanson, sûrement passée de mode chez nos plus jeunes collègues, on pourrait dire qu'effectivement « à part ça (...) tout va très bien » à l'Éducation Nationale.

Malgré le réchauffement climatique, le gel du point d'indice perdure.

« **Mais à part ça (...) tout va très bien** ».

Notre statut est attaqué à travers le recours encore plus massif qu'à l'heure actuelle aux non titulaires (déjà 20 % des agents de la Fonction Publique).

« **Mais à part ça (...) tout va très bien** ».

Les comités hygiène, sécurité, conditions de travail (CHSCT) sont remis en cause et seraient dessaisis au profit des CTA moins nombreux et qui perdraient beaucoup des prérogatives des CHSCT. Il est vrai que ces organismes sont de plus en plus saisis par les collègues en souffrance au travail. Si on casse le thermomètre, on n'a plus de fièvre...

« **Mais à part ça (...) tout va très bien** ».

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont quasiment entièrement vidées de leur substance et ce dès le 1^{er} janvier 2020. Elles ne seraient plus consultées ni sur les mobilités ni sur les promotions. C'est l'administration seule qui affecterait les agents, sans aucun contrôle des élus du personnel et donc sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. Sans le contrôle des représentants des personnels, c'est la légitimité de toutes les décisions

Aesh : du nouveau ?

Les annonces du gouvernement sur sa volonté de faire de l'inclusion des élèves en situation de handicap une priorité amènent des changements cette année. Du mieux ? Vu la situation de départ, on pourrait dire que ce n'était pas difficile. Et pourtant, tout n'incite pas à l'optimisme.

Avec l'obligation de faire signer des CDD de 3 ans aux AESH, et la fin des contrats annuels, la précarité recule. De même la prise en compte dans le temps de travail des AESH des activités connexes à l'accompagnement en classe par un nouveau calcul du temps de service sur au moins 41 semaines a été présenté par le ministère comme un moyen d'augmenter leur rémunération. Le problème c'est que les rectorats n'ont pas forcément bénéficié d'une hausse de leurs dotations pour l'emploi des AESH. Donc, sur le terrain, on peut assister à des tripatouillages pour exploiter au maximum le temps des AESH ! Sans compter la possibilité de « proposer » des avenants au contrat qui modifient temps et lieux de travail. Le choix se limite pour l'AESH à accepter ou par-

tir. **Voici la précarité réintroduite par la fenêtre et vive la contractualisation arbitraire !**

Les PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) sont pour le moment plus une source d'inquiétude que de progrès. Les textes de cadrage sont flous voire inexistantes, et c'est un vade-mecum, sans aucune valeur légale qui paraît être la référence principale. **Les risques principaux sont le développement d'une hiérarchie intermédiaire, la multiplication des « chefs » pour les AESH ainsi que celles des lieux d'exercice !**

Le travail d'AESH attire modérément, pour un certain nombre de raisons, alors pour résoudre ce problème le ministère a pensé que ce serait « rationnel » de les mettre en « complément de service ». Ce qui risque d'attirer encore moins. Le rationnel peut être paradoxal !

Yannick Lefebvre

qui serait remise en cause. La seule possibilité qui resterait aux personnels de contester un acte de gestion, quel qu'il soit, serait d'engager un recours devant la justice administrative (le RAPO ou recours administratif préalable obligatoire que les militaires connaissent depuis 20 ans et qu'ils qualifient d' « outil efficace de discrimination et de régression du droit »). Sur quelle base pourront-ils établir qu'ils ont été lésés si seul le Recteur dispose de tous les éléments qui l'ont conduit à décider de telle affectation ou de telle promotion ? Représentants du personnel sans pouvoir, personnels muselés et soumis au bon vouloir de l'autorité hiérarchique, il n'y a pas de doute, le dialogue social est au goût du jour.

« **Mais à part ça (...) tout va très bien** ».

Et ces quelques exemples ne sont assurément pas exhaustifs de tous les coups portés au Statut général de la Fonction Publique de 1946.

« **Mais à part ça (...) tout va très bien** ».

Jean-Claude Richoilley

Petit rappel FSU (Fédération dont le SNES est membre), le vote d'orientation c'est en ce moment. Votre bulletin de vote doit nous être parvenu pour le mercredi 16 octobre midi.



Retrouvez davantage d'information sur nos sites.

L'essentiel :

<https://www.reims.snes.edu/Les-contrats-o-Duree-des-CDD-3-ans-Plus.html>

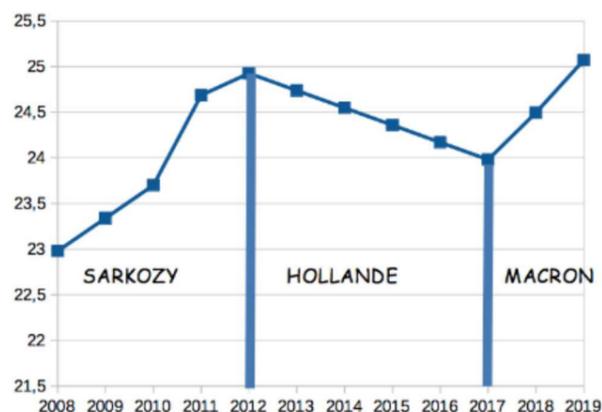
L'analyse complète :

<https://www.snes.edu/Cadre-de-gestion-des-AESH-circulaire-du-5-juin-2019.html>

Collèges : une simple variable ?

Voici ce que nous avons dit lors d'un conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) en novembre dernier :

« En 2007, à l'arrivée de Nicolas Sarkozy, la moyenne pour le département de la Marne était de 23 élèves par classe. Les 5 années suivantes du gouvernement Hollande ont permis de réparer la moitié des dégâts du quinquennat précédent pour redescendre à 24 élèves par classe. Cela aurait été perçu comme un progrès si tout cela n'avait pas été parasité par la terrible réforme technocratique du collège. Et nous voilà déjà revenus à 25 élèves par classe, en seulement deux ans.



Rappelons qu'entre toutes les théories éducatives, la seule vérité appréhendée aussi bien par la science que par l'expérience quotidienne est que la réduction des effectifs dans les classes est un facteur de réussite scolaire, surtout pour les élèves les plus fragiles.

Lycée : la rentrée c'est morose, l'avenir c'est pas rose !

Cela fait bien longtemps que les collègues qui font leur rentrée en lycée ne sautent plus de joie, mais force est de constater que **l'ambiance en ce 30 août 2019 tenait plus de l'enterrement que de l'extase pédagogique.**

L'année scolaire s'étant achevée sur le chaos que l'on connaît, faute de dialogue et d'écoute, il est évident que les collègues n'attendent rien de bon de cette nouvelle année. Certains ont peut-être même trouvé le courage de lire les nouveaux programmes de terminale et les circulaires orchestrant le tronc commun, textes publiés en catimini fin juillet/début août. Ces directives ne reflètent guère la nouvelle posture plus aimable affichée par notre ministre, et leurs contenus augurent mal des deux années qui viennent : programmes lourds et déconnectés des réalités du terrain, modalités de mise en œuvre du tronc commun prévoyant que chaque classe passe sa propre épreuve en son sein multipliant ainsi le nombre de sujets à prévoir et rompant l'équité entre les élèves. Il est à noter également que cette épreuve doit durer deux heures. Dans la plupart des lycées de l'académie les cours font 55 minutes... Ce léger décalage ne pose souvent aucun souci dans le cadre d'un devoir « normal », mais, dans la mesure où ces épreuves comptent désormais pour le bac... **Des zones d'ombre subsistent : où et comment vont être corrigées les copies ? Vont-elles être rendues aux élèves ? Le fait que ces épreuves ne puissent être comptabilisées dans la moyenne des élèves**



Dit autrement, à partir de calculs faits sur des simulations puisque le rectorat nous empêche d'accéder aux données exploitables depuis maintenant 2 ans :

en 2007, un collégien sur 4 était dans une classe à moins de 25 élèves. En moyenne donc, sur sa scolarité, un élève de 2007 pouvait espérer 3 bonnes années sur les 4 du collège dans des classes où les conditions permettaient davantage d'attention à chacun.

L'élève de 2019 peut espérer, en moyenne, 1 seule bonne année sur les 4. Oui, on est passé d'un élève sur 4 à 3 élèves sur 4 dans des classes à plus de 25. Évidemment, cela peut être pire localement. Ainsi, à Saint-Memmie et à Fismes, la chance d'être dans une classe à moins de 25 dans *l'école de la confiance* est 0.

L'argument fallacieux du ministre pour justifier une telle saignée est le suivant : si on met davantage de moyens sur l'école primaire, les élèves seront mieux formés et mieux à même de réussir au collège, y compris s'ils y sont un peu plus nombreux dans les classes. Cela s'entend... mais regardons en détail :

Premier problème :

Qu'en est-il alors des élèves qui rentrent l'an prochain en 6^{ème} ? Ceux-là n'auront pas encore bénéficié d'une école primaire « améliorée » et subiront quand même des conditions dégradées au collège. C'est le genre de détail qu'on a vite fait d'oublier lorsque les individus ne sont que des chiffres sur un écran. Il aurait mieux valu attendre que les résultats produits par la politique menée en primaire soient évalués positivement pour commencer à considérer qu'on pouvait faire des économies sur le budget des collèges. En tout cas, c'est ce qu'aurait fait un ministre soucieux de mener son action selon des principes scientifiques. **Toujours est-il qu'en l'état, les élèves rentrant actuellement au collège sont les générations sacrifiées sur l'autel budgétaire : leurs aînés avaient de meilleures conditions de travail au collège, leurs cadets en auront soi-disant de meilleures en primaire, ceux-là n'auront ni l'un ni l'autre.**

laisse entrevoir une « évaluationnite » aiguë pour les premières (et les futures terminales), multipliant d'autant le temps passé en correction pour les enseignants.

Cette nouvelle année scolaire marque également une rupture puisque dans de nombreux lycées de France et de l'académie, les professeurs principaux manquent... C'est du jamais vu. Cela n'illustre pas seulement le refus de cette réforme mais aussi la lassitude des collègues devant l'amoncellement de tâches et d'obligations nouvelles sans rémunération adaptée, si ce n'est la promesse de débloquent une mesure salariale insuffisante, déjà annoncée en 2016... Moins de volontaires pour « piloter » une classe, mais moins de classes aussi... **Les conseils de classe du premier trimestre s'annoncent folkloriques puisque le nombre d'enseignants présents à un tel conseil peut atteindre 35, voire plus (record actuel : 44 sur Lyon), puisque les classes sont désormais ventilées au sein des spécialités.**

La mise en œuvre globale du dispositif aggrave les difficultés d'enseigner en lycée. La plupart des lycées connaissent des classes très chargées, dépassant parfois 36 élèves. Les contraintes liées au « lycée 4.0 » complexifient la rentrée des établissements concernés. Jongler avec de nouveaux programmes et les difficultés techniques liées à l'usage de l'outil informatique n'a rien d'évident et alourdit inutilement la charge de travail des collègues.

Quid également du « grand oral » ? Comment le

Second problème :

Seule une toute petite poignée d'élèves concentre les efforts budgétaires (les classes dédoublées en CP et CE1 de l'éducation prioritaire, par exemple). Les autres ne bénéficient de rien de plus mais leurs conditions d'étude seront quand même dégradées quand ils seront au collège.

Comment, dans ces conditions, ne pas considérer que le collège est la variable d'ajustement budgétaire systématiquement absente d'un débat exclusivement centré par le service de communication du ministre sur une toute petite poignée de réformes certainement positives mais agissant de fait comme un écran de fumée publicitaire masquant les dégradations réelles et les réformes impopulaires (celle des lycées, par exemple) subies par notre système scolaire sous ce gouvernement ?

Il faudra attendre octobre-novembre pour avoir le bilan de rentrée mais il y a fort à parier que les seuils indicatifs d'effectifs à ne pas dépasser dans les classes ne seront pas tenus pour la première fois depuis très longtemps. C'est en tout cas ce que laisse penser l'absence totale de documents et de données transmis lors des derniers comités techniques spéciaux départementaux (CTSD). Lors du CTSD de rentrée, il a même été question, dans certains collèges, de pallier à des effectifs dépassant les seuils non pas en ouvrant une nouvelle division - les moyens ne le permettant pas - mais en donnant une petite dotation en heures supplémentaires pour saupoudrer ça et là, sur quelques heures de la semaine, des dédoublements ou des co-interventions dans ces classes-là.

Alexandre Carret



snés
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

préparer au sein de groupes de spécialités qui comptent parfois plus de trente élèves ?

Face à tout cela c'est la résignation qui domine aujourd'hui. Il est à craindre que ce sentiment ne se transforme en colère d'ici quelques mois, lorsque la charge de travail sera trop lourde et surtout lorsque les futures dotations horaires seront annoncées. En effet, les coupes claires effectuées dans de nombreux lycées l'an dernier n'étaient qu'un avant-goût de ce qui les attend cette année, puisque l'abandon d'une spécialité par les élèves de première et la réduction d'une heure du volume horaire de la terminale vont fatalement déboucher sur des suppressions de postes. Pire, si le ministère pousse sa logique jusqu'au bout, l'ajout de la deuxième heure supplémentaire obligatoire, en collège comme en lycée, peut déboucher sur une diminution équivalente des heures postes, aboutissant à une suppression supplémentaire de 5 % du nombre d'enseignants.

La morosité ambiante tient donc malheureusement de la veillée d'arme, et si l'année qui a précédé la réforme s'est révélée extrêmement tendue, il est à craindre que cette année s'avère plus violente encore, puisque si le ministère semble plus ouvert sur la forme, rien ne montre qu'il soit disposé à modifier quoi que ce soit sur le fond.

François Belleil

« 300 € pour tout le monde » : publicité mensongère !

Nous avons tous entendu la grande annonce de JM Blanquer sur le pouvoir d'achat enseignant quand il a annoncé le mercredi 28 août dernier cette hausse moyenne pour tous les enseignants en 2020.

Nous ne reviendrons pas sur le fait qu'il s'agit d'un engagement du précédent gouvernement que le Président Macron et son gouvernement a gelé depuis son arrivée au pouvoir (ni sur le fait que le précédent gouvernement n'avait pas été très productif pour le pouvoir d'achat enseignant non plus). Nous avons pu entendre dans de nombreux médias que cette augmentation était en brut et annuelle (discutez en autour de vous, certains pensent encore que cette augmentation est mensuelle...). Cela revient, en net et par mois, à une vingtaine d'euros et un Mars...

Pourtant, malgré cette augmentation, nos salaires vont encore baisser.

Encore une fois la cotisation pour pension civile va augmenter. En 9 ans, cette cotisation a augmenté de 41 % pour passer de 7,85 % à 11,10 % au 1^{er} janvier 2020. Cette année elle était à 10,83 % ainsi sur un salaire de 2 400 €, il y avait 260 € retenus pour la Pension Civile et l'année prochaine ça sera 266 € (par mois !).

Mais l'impact le plus important vient du gel de la valeur de notre point d'indice, base de notre salaire, couplé avec une inflation toujours présente. L'année dernière elle était de 1,85 % et cette année elle est pour l'instant à 1,2 %. Pour une inflation de 1,2 % cela veut dire que si on voulait que notre pouvoir d'achat reste identique il faudrait qu'un salaire de 2 400 € augmente de 29 €.



Conclusion : cette augmentation promise d'une vingtaine d'euros au premier septembre n'est pas une revalorisation salariale mais juste un ralentissement de la perte de notre pouvoir d'achat.

En 15 ans, du fait des mesures prises (gel du point d'indice, augmentation des cotisations retraites...), les enseignants ont perdu l'équivalent de 2 mois de

salaire. Les enseignants militants du SNES-FSU alertent et mobilisent depuis des années sur nos conditions de rémunérations. Il est grand temps que le gouvernement prenne les décisions de rattrapage nécessaires : plan de revalorisation du point d'indice, attribution forfaitaire de 30 points d'indice à tous les agents des services publics, amélioration des déroulements de carrières (hors-classe et classe exceptionnelle), abrogation du jour de carence. **Portez avec nous ce message.**

Olivier Lefort

Une pensée à la ramasse.

Samedi 31 août, sur France Inter, Michel FIZE, sociologue, psychologue de l'adolescence, qui vient d'écrire aux éditions L'Archipel, un ouvrage « sans concession » (de plus) sur les difficultés de l'École : *L'école à la ramasse, la faillite de l'Education nationale*. Avec comme sous-titre : *L'école n'est pas en crise : elle est en faillite*. Le risque avec les pamphlets est de potentiellement susciter un capital de sympathie sur de vrais maux, avec de bons arguments, mais en se trompant sur le diagnostic, voire en suggérant des impasses en guise de solutions aux problèmes posés, de sorte que cela ne serve aucunement la cause que l'on poursuit. Ici, il y a plus encore. On a derrière l'emphase ordinaire du pamphlet des perceptions du fonctionnement de l'E.N. datées, une confortation des lieux communs et une légitimation indirecte des obsessions de notre management sans en entrevoir les contradictions, une nostalgie sur le rôle de la FEN, un propos qui ignore

superbement les vraies difficultés des professeurs et les effets désastreux des réformes précédentes et l'ignorance (suspecte) des positions du syndicalisme enseignant majoritaire contemporain qui aurait pourtant pu prétendre éclairer ses interrogations. Quand Michel FIZE dénonce les limites de la massification scolaire en déplorant l'inégalité de la réussite scolaire, quand il pointe la démagogie de notre ministère ou la reproduction sociale (certes avérées) ... C'est pour proposer de renforcer le pouvoir managérial des chefs d'établissement dont il déplore qu'ils n'aient toujours pas les prérogatives de vrais dirigeants d'entreprises pour répondre à l'intérêt des « clients » (par pragmatisme, les élèves sont ainsi identifiés). Quand Michel FIZE s'émeut du gâchis : des élèves stressés, de moins en moins cultivés et des professeurs désabusés, il observe avec justesse, mais quand il propose de trouver la solution en « rasant tout » ou en souli-

gnant que l'École « doit être de son temps », il bavarde d'abord, puis en accouchant de pistes aussi naïves que faussement nouvelles, que celles que je vais évoquer rapidement, il révèle tout ce qu'il ignore des réalités de l'École d'aujourd'hui. C'est ainsi qu'il appelle de ses vœux l'évolution de la formation des enseignants mal formés vers des compétences transversales en les décrochant de leurs « matières » qui ennuient la plupart des élèves, ce qui ne l'empêche pas de dénoncer de façon brouillonne le pédagogisme et de rappeler le bien-fondé de la transmission de connaissances. Il fait la promotion de l'évaluation des compétences et des savoir-faire contre l'évaluation chiffrée, sans mesurer qu'elle s'est déjà institutionnalisée au collège, grâce à des politiques pour qui il a une estime. Il accorde un satisfecit à la réforme BLANQUER du bac car elle accroît le contrôle continu, sans se rendre compte de ce que le SNPDEN-UNSA lui-même a enfin compris [non

sans avoir tout fait paradoxalement pour aller vers la réforme actuelle] : l'évaluation va prendre une place bien plus conséquente avec le nouveau bac et va donc renforcer le bachotage. Pour un savant lettré qui cite les travaux des sociologues des années 70, et en préliminaire tout un aéroportage de penseurs de la 3^{ème} république dont Jaurès à la rescousse de ses diatribes contre une Ecole dépassée depuis toujours, ça paraît un peu contradictoire de faire un pamphlet contre une réforme dont on approuve, en creux la plupart des options. L'école française a beau représenter un poids décroissant dans notre PIB, c'est pour Michel FIZE l'occasion de souligner qu'elle ne manque pas de moyens et qu'elle a même de moins en moins d'élèves (notre pays souffre du vieillissement). Dans quelques passages on admet

qu'il manque du personnel, et qu'il est mal payé, c'est choquant de lui promettre 300 euros de plus, mais au fond c'est gaspiller l'argent public, si on va jusqu'au bout de ses déductions. C'est enfin, pour cet ardent promoteur d'une autre Ecole, l'occasion de revenir sur une de ses marottes : les effets pervers de la mixité scolaire ; celle-ci est globalement négative, sans en acter les vertus démocratiques et intégratives, il lui importe par-dessous tout de lui faire porter (comme le font d'autres avec la disparition de l'uniforme à l'école) une responsabilité dans le dépérissement de la qualité du service public d'éducation. Ridicule ! Je le cite dans sa lettre ouverte à notre ministre : « *N'est-il pas temps, en effet, de préparer la venue d'une autre école, moins compétitive et plus coopérative, moins uniformisante et plus personnal-*

sante (dans ses pédagogies), moins excluante et, finalement, plus inclusive : une « école de la réussite pour tous ? ». En s'adressant « courageusement » à Michel BLANQUER sur un site aussi douteux qu'Atlantico, cet auteur hypothéquait déjà un peu sa crédibilité, mais en s'enfermant depuis plusieurs décennies sur des problématiques qui arrivent même à dépasser sa suffisance (ce n'est pas peu dire), il vous propose de lire pour 17 euros une analyse qui est une insulte à la rigueur. Méfiez-vous du titre-accrocheur de ce livre de rentrée, il ressemble à ceux qu'ont produit beaucoup de spécialistes de l'École dont on voit surtout qu'ils **n'ont fait qu'embrouiller l'opinion publique sur les difficultés du système scolaire.**

Laurent BERTRAND

Métier, charge de travail et rémunération

Essayons d'être synthétique sur un vaste sujet. La charge de travail pour commencer. Une question simple. **Quelles tâches de votre métier d'enseignant vous a-t-on retiré au cours des dernières années ? Qu'est-ce que vous aviez à faire et que vous n'avez plus à faire maintenant ?** Quand je pose la question lors de stage syndicaux, personne ne trouve jamais de réponse. En revanche, les collègues font la liste de ce qu'ils ont à faire en plus. S'adapter aux réformes et changements d'organisation qui se multiplient, participer à des réunions de plus en plus nombreuses, trier et lire des mails pléthoriques, se former à de nouveaux outils, gérer des situations d'élèves, s'investir d'une façon ou d'une autre dans l'inclusion des élèves en situation de handicap... Le numérique vous permet de faire plus vite certaines choses ? C'est la liste des tâches qui s'accroît alors ! Certains collègues estiment même devoir faire plus pour compenser la dégradation de leurs conditions de travail et des conditions d'études des élèves. Ce sont les collègues qui multiplient les échanges par mails avec les parents ou même leurs élèves, les collègues qui pour faire travailler l'oral ramènent des heures d'enregistrement numérique d'élèves à écouter chez eux...

Lors d'un entretien dans le cadre d'une visite de CHSCT, je posais la question suivante à une collègue à quelques années de la retraite. « Dans de nombreux métiers, des études montrent que l'expérience aidant, en fin de carrière, les professionnels trouvent de nombreux moyens d'être plus efficaces plus rapidement, de s'économiser, de gagner du temps. Est-ce votre cas ? » Elle s'est récriée, que non, qu'au contraire son travail lui prenait de plus en plus de temps. Depuis, bien d'autres collègues ont confirmé cet état de fait. **De très nombreux collègues font aussi le constat qu'ils sont de plus en plus fatigués d'année en année, et de plus en plus tôt après un retour de vacances.**

Le métier est « débordé ». Où commence notre travail et où s'arrête-il ? Quelles sont nos missions ? **La pression de l'institution pour rendre les contours flous est de plus en plus forte.**

Cette charge de travail croissante d'année en année paraît, d'une part, déraisonnable. Ce rythme est-il soutenable jusqu'à l'âge où nous devons travailler désormais ? D'autre part, il ne fait l'objet d'aucune revalorisation. Le PPCR a mis fin à un gel de plusieurs années, il améliore les fins de carrière auxquelles nous aurons droit, mais il est loin d'être une revalorisation du fait de la longue dégradation

antérieure. Mais pourrait-il en être autrement quand la profession sur le terrain ne s'exprime pas sur le sujet ?

Le SNES-FSU au cours des dernières années a lancé plusieurs journées d'action sur le sujet. Les mobilisations n'ont pas été suffisantes. Les « stylos rouges » ont repris récemment ce thème de la revalorisation, mais en dehors d'échanges denses sur les réseaux sociaux, ils peinent aussi à mobiliser ou à trouver des actions « autres » que la grève.

La force d'un syndicat, ce sont les actions qui remontent de la base. Utilisez les heures d'information syndicales (que vous pouvez nous demander d'animer) pour échanger sur votre charge de travail ; sur les tâches qui s'accumulent. Échangez sur ce qui est acceptable, ce qui ne l'est pas, ce qui ne l'est plus. Partagez ce qui n'est plus tenable, ce qui vous déborde. Faites remonter auprès de votre hiérarchie par des déclarations en CA par exemple, puis auprès de nous, pour que nous soyons informés de vos actions. Mettez en place des refus collectifs de certaines tâches, une grève du zèle, comme le refus d'être PP qui a bien fonctionné dans de nombreux lycées cette rentrée. **Nos sections départementales et la section académique peuvent vous accompagner.**

Yannick Lefebvre

Mon établissement n'a plus de section d'établissement : que faire ?

La spécificité du SNES-FSU est avant d'être le syndicat majoritaire, d'être le seul à disposer d'un réseau encore important de sections d'établissement que dans notre jargon, nous appelons des S1. En vertu du principe que l'union fait la force, si l'on souhaite défendre ses intérêts professionnels et moraux, on le fait mieux à plusieurs que si l'on est isolé. L'individualisation qui altère la cohésion collective dans la société contemporaine, opère à l'intérieur des établissements, pourtant l'espace premier de notre solidarité syndicale

tions deviennent incertains...peu à peu le collectif et la solidarité disparaissent. **C'est pourquoi j'invite tous les adhérents et sympathisants du SNES à concevoir l'adhésion à notre syndicat non seulement comme un droit à profiter de la solidarité des autres, mais encore un devoir à l'exercer pour les autres.** De là il en découle, un autre rapport à ce noble élan qu'est l'engagement. Venez notamment en stage pour apprendre à rester debout et à profiter de l'échange pour revenir dans votre établissement plus stratège et plus sûr de vos droits. Organisez-vous sur place avec vos collègues grâce à l'expérience des militants de la section départementale que l'on contacte par courriel ou téléphone le mercredi après-midi. Prenez l'habitude de fréquenter sur un temps organisé (hors des réseaux d'amitié) par exemple grâce à la réunion syndicale, le plus grand nombre de collègues (profs, CPE, AED, AESH, etc.) que vous choisissiez de rencontrer pour ce qu'ils

vivent à l'E.N., indépendamment de vos préférences amicales où des raisons professionnelles. **Ce n'est pas un paradoxe de choisir la réunion syndicale pour lutter contre la « réunionite ».** Une réunion choisie est bien plus acceptable qu'une réunion imposée. Apprenez ensemble à former la parole collective préparée par l'échange et la complémentarité des points de vue. Le SNES se veut démocratique, et la démocratie se construit d'abord par la rencontre et le dialogue. Le syndicalisme n'est pas une affaire de spécialistes. Ceux que l'on appelle les militants ne sont rien sans la communauté de ceux qui se réclament du SNES que nous constituons. La représentativité est d'abord celle du rapport de force que l'on peut virtuellement construire par le nombre mais aussi la connaissance critique et partagée du système dans lequel on travaille. La fréquentation des militants ne m'a pas moins épanoui que mon métier lorsqu'il était encore très plaisant et maintenant que je suis un prof plus âgé et que les conditions de travail se sont dégradées, je puise beaucoup d'énergie à relever la tête et à résister par mon investissement militant. Comme Stéphane HESSEL le disait, il y a quelques années : **engagez-vous !**

Laurent BERTRAND



entre pairs. Si l'on n'y prend garde, si l'on ne partage pas assez les tâches : l'animation des réunions, l'accompagnement des collègues lors de convocations auprès des personnels de direction, la rédaction de courriers difficiles, la diffusion de l'information, la préparation du CA de l'EPLE, la présence aux réunions où l'on porte la voix des collègues ou leurs revendica-

C'est toujours le moment de se syndiquer, et de militer !

Les chefs d'établissements, DRH de proximité : paraît-il !

Dans un collège, une collègue CPE a demandé un aménagement d'emploi du temps afin de pouvoir assister son conjoint très malade.

Elle a demandé à s'abstenir 1h30 par jour en dehors des périodes de mouvement d'élèves et en s'assurant de la présence d'AED expérimentés.

Elle a aussi proposé de venir le mercredi matin pour rattraper ces heures.

Le chef refuse car on a toujours besoin de CPE ! Quant à la présence du mercredi matin, réponse : nous avons appris à nous passer de CPE.

Un autre chef d'établissement demande à une collègue contactuelle d'effectuer 39 heures par semaine pour compenser les périodes de vacances. Il a proposé un calcul de

2,5 jour par mois comme dans le privé.

Titulaire ou contractuel, les CPE doivent toutes et tous 35 heures, toutes activités comprises.

Tantôt adulés, tantôt méprisés, les CPE doivent s'adapter au bon vouloir de certains chefs qui s'apparentent au fait du prince.

La souffrance au travail due aux relations avec certains chefs d'établissement concerne de nombreux CPE. C'est inadmissible.

N'hésitez pas à nous contacter et ne restez pas isolés face à cet arbitraire

Guy Bourgeois

crazy